

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21

Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : [mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr](mailto:mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr)

[www.pranles.fr](http://www.pranles.fr)

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8 h 00 à 12 h 00

Mercredi : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 11 JUIN 2015**

Sur convocation du maire, le conseil municipal s'est réuni le 11 juin 2015 à 20h30

**Présents** : MM. Denis CLAIR – Fabrice MARTEL – MMES Nathalie DHORMES – Françoise LORIVAL – MM Fabrice THIERS – Christophe MONTEUX – Jean-Paul PAULMIER – MMES Brigitte CAGNOL – Murielle BERTHELOT – M Jean-Claude VIDAL

**Absent** : Adeline CROZIER

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude VIDAL

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte-rendu du 07 mai 2015
2. Budget général
  - Délibération sur la renégociation de l'emprunt de l'espace d'animations
3. Budget eau
  - Décision modificative N°2
  - Point sur les travaux d'interconnexion entre différentes UDI
  - Point sur l'enquête publique du captage de la Pranlette
  - Courrier usagers de l'eau
4. Transfert compétence « Aménagement numérique » à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
5. Point sur la bibliothèque municipale
  - Convention avec le Département de l'Ardèche
6. Point sur la programmation culturelle
  - Suppression de la délibération sur le financement du théâtre chez l'habitant
7. Motion de l'AMRF sur l'avenir des communes
8. Questions diverses
  - Accessibilité de l'espace d'animations
  - Débats sur la réunion sur le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 7 MAI 2015**

Approuvé à l'unanimité après rajout au nombre des présents de Fabrice MARTEL

## **II – BUDGET GENERAL : DELIBERATION SUR LE REFINANCEMENT DE L'EMPRUNT DE L'ESPACE D'ANIMATIONS**

L'emprunt concerné est celui contracté auprès du Crédit Agricole. Le montant restant est de 460 096,26€ sur 11 ans. Le montant annuel des remboursements est actuellement de 53 287,03€. Après refinancement, il serait de 46 499,12€, soit un gain de 6 787€ annuel. Mais ce refinancement est soumis au versement, outre les intérêts normaux de 9 204,05€, d'une indemnité financière de 43 384,41€ et d'une indemnité de remboursement anticipé de 3274,34€, soit 55 862,80€, plus 920€ de frais de dossier. Le gain total attendu serait de 17 884€.

La commune ne disposant pas actuellement de cette somme, le conseil renonce provisoirement au refinancement de l'emprunt.

## **III – BUDGET EAU**

° **Décision modificative N°2** : Un report d'une somme de 22 697,55€ a été oublié lors de l'élaboration des budgets. Le conseil décide d'affecter la somme de 7850€ au capital des emprunts et 14 847€ aux travaux de la Pranlette. Et 850€ pris sur les dépenses imprévues de fonctionnement seront affectés aux intérêts des emprunts.

Décision votée à l'unanimité.

° **Point sur les travaux d'interconnexion entre différentes UDI** : La dalle recouvrant le réservoir est en cours d'achèvement, et la tranchée a atteint le niveau de la route communale. Si les travaux continuent à ce rythme, le chantier, après installations des nouvelles pompes à la station de relevage, sera opérationnel à la mi-septembre.

° **Point sur l'enquête publique du captage de la Pranlette** : Elle suit son cours. Une dernière permanence aura lieu le 15 juin.

° **Courrier d'usagers de l'eau** : La commune a reçu copie d'un courrier très « technique », émanant d'un « Comité des usagers de l'eau de la source du Loup ». Adressé à l'ARS Rhône-Alpes (Agence Régionale de Santé), il stigmatise certains problèmes liés à la qualité de l'eau de la source du Loup et à son traitement. Ce courrier étant destiné à l'ARS Rhône-Alpes, le conseil se conformera à la réponse que cette dernière adressera aux pétitionnaires.

## **IV – TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AMENAGEMENT NUMERIQUE » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PRIVAS CENTRE ARDECHE**

A l'unanimité, le conseil approuve de transfert de compétence « Aménagement Numérique » à la CAPCA.

## **V – TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE SALLE ALBERT VERNET**

Le conseil a rencontré les bénévoles de la bibliothèque le 23 février, et une nouvelle fois les bénévoles avec des membres de la BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) le 27 mai.

A l'unanimité le conseil approuve la nouvelle convention liant la BDP et la commune. Cette nouvelle convention rend caduque celle signée en 1992.

Le déménagement prévu avant la rentrée scolaire, sera précédé de travaux d'aménagements (peintures, interrupteurs et prises électriques..) . Il est rappelé que les activités yoga et Tai chi seront transférées salle Robert Delon. La salle Albert Vernet reste ouverte aux associations pour les réunions.

## **VI – PROGRAMMATION CULTURELLE**

Le planning des bénévoles se remplit à un rythme satisfaisant. Un nettoyage du local jouxtant le four est programmé pour le 29 juin à partir de 18h et la pose de faïence le 22 juin.

Une délibération votée à l'unanimité annule la délibération prise lors du conseil du 6 février 2015. Cette dernière concernait le financement, à hauteur de 400€, du Théâtre chez l'habitant, au Cordon Blanc chez Ingrid et Jacques Brenu.

La question du prêt des tentes récemment acquises sera posée plus tard. Dans l'immédiat, ce matériel reste à l'usage exclusif de la commune.

## **VII – MOTION DE L'AMRF (ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE FRANCE) SUR L'AVENIR DES COMMUNE**

A l'unanimité le conseil municipal vote la motion de l'AMRF dénonçant la loi NOTRe actuellement en discussion au parlement, qui remet gravement en question l'avenir des communes.

A l'unanimité le conseil municipal vote une motion de l'Association des maires de l'Ardèche dénonçant la baisse de certaines des dotations des communes.

## **VIII – QUESTIONS DIVERSES**

### **° Accessibilité de l'Espace d'Animations :**

Les travaux préparatoires à la mise en place du béton désactivé sont achevés. Le conseil décide du choix des coloris.

### **° Réunion débat sur le SCOT du 5 juin 2015 :**

Sept conseillers de la commune de Pranles avaient répondu à l'invitation de Jacques Merchat, vice-président de la CAPCA chargé de l'aménagement du territoire et Fabien Treillard, chargé de mission, pour une présentation du SCOT ( Schéma de Cohérence Territoriale) Centre Ardèche, dans l'Espace d'Animations. Cette structure englobe quatre intercommunalités : CPCA, Pays de Vernoux, Pays de Lamastre et Val d'Eyrieux, soit 87 communes et 65 000 habitants. Elle se veut un outil de planification et d'aménagement du territoire en matière de logement, transports, commerce, préservation et valorisation de l'environnement. Après une première phase de diagnostic du territoire et l'élaboration d'un plan de développement, un document d'orientation et d'objectifs sera débattu avec les élus, les habitants et les personnes publiques agréées. Les intercommunalités auront quatre ans pour élaborer ce schéma, pour une application prévue fin 2019. Ce projet, agrégé aux conséquences de la loi NOTRe, peut signer la mort programmée des communes rurales. Il sera donc important de s'impliquer dans les débats à venir.

### **° Référent de la commune pour le suivi des randonnées et des questions touristiques :**

Jean-Claude Vidal est désigné pour assurer cette charge.

### **° Prêt de salles à l'Université Populaire :**

Compte tenu des changements induits par le déménagement de la bibliothèque salle A. Vernet, seule la salle Robert Delon sera mise à disposition, dans la mesure de sa disponibilité, la priorité étant donnée aux associations de la commune.

### **° Contrat « Ardèche Terre d'eau 2015-2017 » :**

La commune a pris rang dans ce contrat du Département qui propose des subventions de 15 à 40% pour des travaux AEP :

- l'interconnexion des réservoirs du Muret et de Saint Jean, travaux estimés à 160 000€.

- le renouvellement de l'antenne du Narsas (raccordement sur l'antenne de la Sagnole, désaffectation du réservoir de Pivernet), travaux estimés à 100 000€
- le renouvellement du transport entre le hameau de Boyon et le Pont de Branche, travaux estimés à 100 000€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochain conseil le mercredi 8 juillet à 20h30.